

# FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

**La Métropole de Montpellier  
vous accompagne pour accéder,  
conserver ou retrouver un logement  
en toute sérénité.**



Montpellier  
Méditerranée  
Métropole

# Vous avez des difficultés avec votre logement ?

- Vous avez du mal à **trouver un logement** ?
- Vous rencontrez des **difficultés pour payer votre loyer ou vos charges** ?
- Vous avez des **factures de fluides impayées** (eau, électricité, gaz) ?

>> **Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) peut vous aider.**



## Les différentes aides du FSL

### FSL ACCÈS

#### Aide destinée à faciliter l'installation dans un logement

- Financement du dépôt de garantie, des frais d'agence et du premier loyer.
- Prise en charge des frais d'ouverture des compteurs (électricité, gaz, eau, internet).
- Participation aux frais d'assurance habitation.

### FSL MAINTIEN

#### Aide pour éviter la perte de votre logement

- Régularisation des dettes de loyer ou de charges locatives.

### FSL FLUIDES

#### Aide pour payer vos factures d'énergie

- Prise en charge totale ou partielle des dettes d'électricité, de gaz ou d'eau pour maintenir les services essentiels.



## Comment faire une demande ?

- 1 • Je contacte un **travailleur social** qui évalue ma situation.
- 2 • Le **travailleur social** remplit un **dossier de demande d'aide** et je fournis des pièces justificatives sur ma situation.
- 3 • Le **travailleur social** transmet ma demande auprès du **service des Politiques Sociales du Logement de la Métropole**. Celle-ci est étudiée par une équipe spécialisée et je reçois une réponse dans les meilleurs délais.

# Accompagnement social



**En complément des aides financières, le FSL propose un accompagnement personnalisé :**

- **Recherche de logement** : aide pour trouver un logement adapté à vos besoins.
- **Aide à l'installation** : assistance pour vous installer dans un nouveau logement.
- **Maintien dans le logement** : aide pour vous maintenir dans votre logement.
- **Prévention des expulsions** : soutien pour éviter les procédures d'expulsion.
- **Actions de médiation** : résolution de conflits liés au logement.
- **Rénovation** : auto-réhabilitation de votre logement.

**Prenez contact avec un travailleur social pour bénéficier de ces aides et solutions adaptées à votre situation.**

**Vous n'êtes pas seul face aux difficultés !**



**Direction de l'Habitat  
et des Parcours Résidentiels**  
**Service des Politiques Sociales du Logement**  
**50, place Zeus**  
**CS 39 556 - 34 961 Montpellier Cedex 2**  
Tél. 04 67 13 49 00

**PLUS  
D'INFOS SUR**



[montpellier3m.fr/fsl](http://montpellier3m.fr/fsl)

